



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 02 juillet 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240702-2024_24-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 25/06/2024

Étaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	EX	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	EX	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT	P	CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	EX	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	EX	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	EX	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	EX	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	EX	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame HABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	EX	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	EX	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	EX	Monsieur DUBEAU	EX

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

ABS = absence temporaire

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Patrice MURAT, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-président et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Daniel GARD, Délégué titulaire de la communauté de Communes du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la communauté de Communes du Grand Cubzaguais,

Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la Communautés de Communes de l'Estuaire, donne procuration à monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communautés de Communes de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
 Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.
 Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne

Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire est revenu en séance à 15 heures 04, lui permettant de participer au vote dès la délibération n°2024-23.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 02 juillet 2024, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION n° 2024 - 24

Objet : Autorisation de signature du lot n° 12 au marché de travaux pour la construction d'un Smicval Market Solidaire de l'Estuaire

Rapporteur : Jean-Claude ABAÑADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	32
Nombre de procurations	6
Nombre de votants	38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2018-45 portant création d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour la construction d'un SMICVAL MARKET ESTUAIRE,

Vu la délibération n°2022-70 du 13 décembre 2022 relative à l'autorisation d'acquisition du foncier pour le projet de construction d'un SMICVAL MARKET ESTUAIRE,

Vu la délibération n°2023-25 du 04 avril 2023 relative à l'achat du terrain pour le projet SMICVAL MARKET ESTUAIRE,

Vu la délibération n°2023-34 du 04 juillet 2023 portant modification de la délibération n°2023-25,

Vu la délibération n° 2023-57 du 10 octobre 2023 portant autorisation de signature d'un marché de travaux pour la construction d'un Smicval Market Solidaire de l'Estuaire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes réunie le 25 septembre 2023.

Considérant que dès 2018, il a été acté d'une collaboration étroite entre les collectivités du Smicval et de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) pour la création d'un pôle réemploi sur la commune de Reignac renommé Smicval Market solidaire de l'Estuaire.

Considérant que les objectifs de ce partenariat entre le Smicval et la CCE sont multiples :

- Création d'activités : profiter de la fréquentation du Market pour proposer aux usagers de nouveaux services et ainsi permettre à l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) de créer de l'emploi.
- Favoriser le réemploi : les activités de l'EBE seront pour partie complémentaires de celles du Market, telles que la réparation ou la remise en état de mobilier ; cela contribuera à la diminution des tonnages pris en charge par le Smicval.
- Mutualisation d'infrastructures, d'équipements et de fonctionnement dans le but de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Pour dernière actualité, le 04 juillet 2023 (délibération n°2024-34), le SMICVAL a, notamment, compléter sa délibération initiale visant l'autorisation d'achat du terrain (n°2024-25) afin de prendre en compte la modification du parcellaire cadastral du lot 24.

Considérant que, dès lors, et conformément à l'avancée du projet et aux échanges entretenus entre les services techniques du SMICVAL et de la CCE au cours de ces derniers mois, un marché travaux a été lancé pour l'ensemble des lots. Quatre lots sont restés infructueux et une nouvelle consultation est en cours pour ces derniers.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes du 14 septembre 2023, a décidé d'attribuer le marché aux candidats, pour un montant de 2 769 214,61 € HT. Sur le montant total des lots attribués l'écart, en pourcentage, entre l'estimation réalisée par BAYA et le réel pour le Smicval étant de + 1, 64%.

Considérant que lors de l'appel d'offre initial du projet, le lot n° 12 Menuiseries intérieures bois est resté infructueux.

Considérant qu'après relance de ce lot une première fois, celui-ci est resté infructueux.

Considérant qu'à la suite de la deuxième et dernière relance, une seule offre a été déposée et analysée pour le lot n° 12.

Considérant qu'il est à préciser que la première proposition du prestataire CBNA s'élevait à hauteur de 125 753,14€ HT (soit 12 279€ HT pour le SMICVAL et 113 477,14€ HT pour la CCE).

Considérant que le prestataire a justifié ce montant élevé par un coût matériaux conséquent du fournisseur / sous-traitant.

Considérant que cette proposition a fait l'objet d'une négociation et, qu'après prise en compte d'un changement fournisseur / sous-traitant, le prestataire a élaboré la proposition suivante :

		ESTIMATION HT	ENTREPRISE PROPOSEE HT		SMICVAL HT	CCE HT
LOT 12	MENUISERIES INTERIEURES	52 105.03 €	CBNA		4959.76	67629.14

Considérant que conformément au règlement de consultation, et précisément à son article IX, il revient à l'assemblée délibérante du maître d'ouvrage, d'attribuer le marché.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un Smicval Market Solidaire de l'Estuaire – lot 12 Menuiseries intérieures bois, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	38
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le président à signer toutes les pièces du marché de travaux dans le cadre d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un Smicval Market Solidaire de l'Estuaire – Lot n° 12 Menuiseries intérieures bois, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



Le Président
Sylvain GUINAUDE
ID: 033-253306617-20240702-2024_24-DE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 02 juillet 2024

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaude
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Paraphr. Président SMCIVAL



Publié le : 09/07/2024

**Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER**

Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Paraphr. Michel VACHER SMCIVAL

